



# Syndicat C.G.T.



1 Place de l'Hôpital BP 426  
67091 STRASBOURG Cedex

03-88-11-60-98

03-88-11-64-35

syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr

Strasbourg, le 18 septembre 2007

## PROTOCOLE DU 19 OCTOBRE 2006 :

### ALORS, QU'EST-CE QU'ON GAGNE ???

Le protocole d'accord signé par plusieurs organisations syndicales le 19 octobre 2006 (CFDT, CFTC, FO, UNSA) est progressivement mis en œuvre. Il provoque beaucoup de discussions entre les agents, entre les organisations syndicales...

Pour la CGT, notre position n'a pas changé : sans aucun doute, un certain nombre d'agents touchent le « pactole », d'autres quelques miettes et beaucoup touchent des « clopinettes »...



Ainsi, il y a très peu de choses « à se mettre sous la dent » pour les infirmiers, les secrétaires médicales, les adjoints des cadres hospitaliers, par exemple.



Le ministère refuse de reconnaître le diplôme infirmier à BAC + 3.

Il n'y a aucune reconnaissance de l'évolution du grade d'adjoint des cadres, revendication pourtant fortement exprimée par ces agents.

Pour les aides-soignants, les adjoints administratifs, il y a des reclassements parfois non négligeables, mais surtout en fin de carrière. Toujours rien ou presque sur l'intégration de la totalité des primes dans le traitement de base, ce qui permettrait une sérieuse amélioration des retraites.

Ainsi, malgré le reclassement dans le grade d'adjoint administratif principal de 74 agents aux HUS en 2007, nous sommes loin du compte, puisqu'au total 129 agents remplissent les conditions de nomination.

De plus le protocole rétablit les ratios « promus-promouvables » dans cette filière.

La filière administrative mérite une véritable revalorisation d'ensemble, le regroupement dans un seul corps d'adjoints administratifs ne fait pas illusion très longtemps.

Pour la filière ouvrière, il y a quelques « heureux » et pas mal de « déçus ». Ainsi, le ministère accorde une nouvelle NBI aux conducteurs-ambulanciers du SMUR, mais il la refuse aux conducteurs-ambulanciers internes...

Par ailleurs, pour l'ensemble de cette filière,



les gains indiciaires se font essentiellement en fin de carrière.

LA CGT REVENDIQUE TOUJOURS UNE REVALORISATION D'ENSEMBLE DES FILIERES PROFESSIONNELLES HOSPITALIERES POUR TENIR COMPTE DE L' EVOLUTION DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS.

LA CGT DEMANDE SEULE UN DEROULEMENT DE CARRIERE LINEAIRE POUR TOUS, SANS QUOTAS NI RATIOS.

LA CGT DEMANDE LE RATRAPAGE DES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT CUMULE CES DERNIERES ANNEES, SOIT PLUS DE 6 %.

LA CGT DEMANDE UNE REVALORISATION DU POINT D'INDICE ET NON LA MULTIPLICATION DE NBI, D'INDEMNITES DIVERSES ET VARIEES SELON LES PROFESSIONS.

#### LES DEFAUTS MAJEURS DE CE PROTOCOLE :



- il n'y a pas un centime de l'Etat pour financer ces mesures !  
Ces reclassements seront financés par des SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.  
Les HUS n'ont obtenu aucune enveloppe pour ces mesures, malgré le déficit budgétaire qui se creuse...  
Certains sont sans doute contents de « toucher quelque chose », mais lorsqu'ils voudront faire embaucher leurs fils ou filles à l'hôpital, ils feront la grimace, parce que les postes disparaissent... Ils feront également la grimace, lorsqu'ils verront diminuer les remplacements dans leurs services...
- ce protocole accompagne et prépare les mesures sur l'allongement de la durée de cotisations pour pouvoir partir à la retraite. Il y a de très nombreux agents, qui sont au bout de leur déroulement de carrière et qui ont encore quelques années à effectuer avant la retraite.  
Ce sont les principaux bénéficiaires de ce protocole.  
Mais le gouvernement s'apprête à rallonger sérieusement la durée de cotisation (pour aller progressivement vers les 42, voire les 45 années...).  
Pour faire « passer la pilule », on vous accorde quelques points d'indice...  
Dès 2008, il faudra probablement oublier la retraite à 55 ou même à 60ans et le calcul des pensions sur la base des 6 derniers mois !